

# .....LES RENCONTRES

# DE L'OZP.....

OZP

Association

Observatoire des zones prioritaires

20, rue Henri Barbusse - 92230 GENNEVILLIERS

01 47 33 17 93

[ozp.ass@wanadoo.fr](mailto:ozp.ass@wanadoo.fr)

[www.association-ozp.net](http://www.association-ozp.net)

n° 9 – octobre 1998

## Politique de la Ville et éducation

Compte rendu de la réunion du 14 octobre 1998

*Les acteurs de ZEP et des futurs REP (Réseaux d'éducation prioritaires) sont directement concernés par la politique de la Ville.*

*Aux Assises nationales ZEP, Claude Bartolone, ministre délégué à la Ville, a déclaré que l'Ecole était au centre de la politique de la Ville et que celle-ci avait pour objectif d'aider l'Ecole dans ses missions ; qu'il était essentiel que l'enfant ait plus l'impression d'appartenir à la ville qu'à la ZEP, et donc nécessaire de lui « apprendre la ville ». Il envisageait également un partenariat actif avec l'Éducation nationale et soulignait l'action remarquable des coordonnateurs de ZEP. Ces derniers, de leur côté, affirment souvent que la qualité du travail partenarial dépend grandement de l'engagement des municipalités dans le dispositif qu'ils coordonnent.*

*Marie Raynal, conseillère technique chargée de l'éducation auprès du ministre de la Ville, tente de cerner les questions d'éducation dans la politique de la Ville et présente à l'OZP les orientations possibles du ministère sur dans ce domaine.*

Le Comité interministériel des villes (CIV) a posé les jalons de l'actuelle politique de la Ville, d'une façon consensuelle entre les ministères. L'éducation est une des priorités du gouvernement et également, ce qui est nouveau, du ministère de la Ville. Comment mettre en œuvre cette priorité ? Du point de vue de la politique de la Ville, il faut définir l'éducation dans une acception extensive qui inclut, mais ne se limite pas à, l'Éducation nationale. L'objectif est de faire travailler ensemble les différents acteurs de l'éducation : les parents (partager les règles du jeu afin de diminuer les inégalités des chances...), les agents des services publics, les citoyens...

La politique de la Ville se préoccupe de la réussite scolaire des élèves, mais plus généralement de la situation des enfants, indépendamment de leur condition d'élèves. L'insertion, par exemple, prend son appui à l'école, mais des relais en dehors de l'école et une mobilisation commune sont nécessaires.

Concrètement, un programme d'animations est mis en place, avec le dispositif « **classe de ville** » ou « classe de ville solidarité », qui favorise l'observation et l'éveil d'un regard critique sur le lieu où l'on vit et l'appréhension de l'espace urbain dans son entier.

### **Quel bilan pour la politique de la Ville ?**

Le bilan de la politique de la Ville depuis 1990 n'a pas été rendu public. Certaines évaluations existent néanmoins et sont tout à fait positives, mais elles restent trop confidentielles. La frontière entre le « droit commun » et la politique de la Ville doit être clarifiée.

L'intérêt des futurs **contrats de ville** est de proposer un lien entre différents quartiers d'une ville, au-delà de ce que permettent les politiques ZEP et DSQ antérieures.

On peut déplorer que les municipalités aient une position dominante dans les contrats de ville et laissent la portion congrue aux projets des associations et aux projets de zone menés par l'Éducation nationale.

Il manque actuellement un choix politique lisible : veut-on faire des habitants des assistés ou reconnaître leurs droits de citoyens et les mettre en situation d'exercer ces droits collectivement et individuellement ? La participation des citoyens ne se décrète pas ; la promouvoir est un travail de longue haleine, nécessitant une politique définie et des services coordonnés qui contribuent à son élaboration effective et à son application.

Il manque à la politique de la Ville une autorité opérationnelle locale. Les chefs de projet restent dépendants du maire. L'Éducation nationale se sent peu prise en considération par la politique de la Ville, faute d'interlocuteur au plan local. La participation des habitants reste lettre morte faute de chef d'orchestre sur le terrain.

Le projet de création de la fonction de **directeur de projet** qui ne serait ni sous la tutelle du maire, ni sous celle de l'État, vise à pallier cette carence.

### **Politique des ZEP et politique de la Ville**

Pour progresser, il est important d'être rigoureux et d'éviter toute confusion de rôles.

D'une part, la politique des ZEP est nationale et il devrait y avoir pour tous, au sein de l'Éducation nationale, des éléments de formation relatifs à l'enseignement en ZEP.

D'autre part, la politique de la Ville, qui est plus globale que les DSQ, est une politique d'État qui ne se confond pas avec celle des ZEP (même si elle doit être articulée avec elle) et dont le territoire n'est pas le même. La politique de la Ville doit traiter des villes et des agglomérations pour résoudre les problèmes de mixité sociale et réussir les rééquilibrages de quartiers.

Enfin, la politique contractuelle entre l'État et les villes ou agglomérations doit être menée avec des exigences de la part de l'État vis-à-vis de son contractant.

La redéfinition de la carte des ZEP et la transformation en réseaux semble se faire hors de la politique de la Ville. Mais le travail interministériel existe. Si les cartes sont différentes, les recteurs travaillent avec les préfets...

La question de la mixité sociale dépasse largement le cadre de l'école. Il faut essayer de décloisonner, de ne pas raisonner en termes de périmètres, et la notion de réseau est pour cela très intéressante. Il existe des stratégies possibles tenant notamment à la revalorisation de

l'image des quartiers aux yeux des habitants ou au désenclavement. L'école est plus victime qu'acteur en ce domaine.

L'État joue son rôle de stratège pour les contrats de ville. Dans ces contrats, le volet « éducation » sera important. Il devra être préparé avec l'ensemble des acteurs de l'éducation et, au plan local, il est souhaitable que les enseignants comprennent les enjeux d'un contrat de ville et y participent activement.

Des diagnostics locaux préalables doivent permettre à toutes les administrations de mobiliser des acteurs locaux.

L'État doit être responsable et vigilant quant au risque d'instrumentalisation du système éducatif par les municipalités ou de démission des municipalités en ce qui concerne les collèges. Les services de l'État qui sont engagés dans un contrat doivent pouvoir donner l'alarme en cas de non respect de certains engagements. Des évaluations « glissantes » des contrats de ville, effectuées au fur et à mesure, auront lieu.

Au delà des contrats de ville, les contrats éducatifs locaux sont l'instrument de la liaison entre les ZEP et la politique de la Ville.

## **Le partenariat**

Les ZEP ont été évaluées et ont fait preuve de leur efficacité. Les évaluations de l'efficacité des ZEP ont révélé des différences importantes suivant qu'il y avait concordance et partenariat ou non entre les ZEP et la politique de la Ville. La politique de la Ville doit garder au centre de ses préoccupations la notion d'éducation prioritaire.

L'école qui fonctionnait seule n'a plus de raison d'être. Le partenariat n'implique cependant pas la confusion des rôles. Les acteurs concernés doivent être responsables et faire chacun leur métier, qui doit être préalablement défini et redéfini, en lien avec ceux qui font des métiers convergents, avec des objectifs croisés. Cela requiert des efforts, à la fois institutionnels et de la part des acteurs de terrain, ainsi qu'une responsabilisation à tous les échelons, pour lutter contre des cloisonnements qui n'ont pas lieu d'être.

Le ministre de la Ville a reconnu que les coordonnateurs de ZEP assuraient un travail important dans le domaine du partenariat. Les coordonnateurs sont considérés comme partie prenante de la politique de la Ville et reconnus comme l'interface entre la politique de la Ville et l'école.

**La formation** et l'information se mettent en place au plan local mais sont trop rares, aussi bien pour les coordonnateurs que pour l'ensemble des agents publics. On souhaite la mise en place de formations pour les nouveaux fonctionnaires qui arrivent dans les quartiers. En Seine-Saint-Denis, par exemple, une réunion des fonctionnaires nommés dans l'année est organisée sous l'autorité du préfet ainsi que des sessions de formation à la politique de la Ville.

Dans beaucoup de ZEP, les enseignants se posent des questions concernant la qualité des **relations avec les parents**. Le ministère de la Ville doit faciliter les initiatives en ce domaine. Quand une école est reconstruite, une salle des parents doit être prévue. Plus simplement, la BCD, telle que définie au départ, est un lieu potentiel d'ouverture sur la ville et vers les parents. La BCD doit être ouverte sur l'extérieur. Cet outil est souvent sous-exploité : si des moyens supplémentaires provenant notamment de la politique de la Ville seraient nécessaires, les freins proviennent parfois aussi des acteurs de terrain.

On a récemment déploré certaines dérives, notamment de la part des communes, sur certains projets. Cette peur des dérives ne risque-t-elle pas d'entraîner une action éducative qui se limite à l'Éducation nationale ?

L'école a acquis une expérience d'ouverture et ne doit pas se refermer sur elle-même. On parle de recentrage sur les apprentissages à l'école, et il existe une multitude de façons d'enseigner les connaissances fondamentales. La pédagogie du projet permet de s'ouvrir au monde et d'apprendre réellement. Ce type d'action est à promouvoir vivement.

On peut imaginer que le partenariat à venir, via le volet éducatif de la politique de la Ville, soit de nature différente ou bien soit situé à un niveau plus organisationnel et plus extérieur à l'école.

Certains maires ont mené des politiques efficaces et ont formé un réseau nommé « Villes éducatrices ». Ces maires estiment que le discours actuel de recentrage sur les apprentissages et de suspicion envers certains projets risque de mettre un frein à des partenariats réussis entre écoles et villes.

Il faut être nuancé. Il importe certes que chacun fasse son métier. Celui du maître est d'enseigner, et d'aider les enfants à apprendre. On sait que cette fonction est remplie efficacement dans l'ouverture, et non dans la fermeture, ce qui implique l'existence d'un partenariat. Si des réflexes de fermeture excessive ont pu exister en réaction aux reproches de dérive de certains projets, il convient alors de préciser le discours des ministères concernés.